

## **Nutri-Score obligatoire : un texte transpartisan pour renforcer la transparence alimentaire**

*Paris, le 8 avril,*

Une proposition de loi transpartisane visant à rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les produits alimentaires et sur les supports publicitaires a été déposée à l'Assemblée nationale le 27 mars 2026.

**Je suis co-signataire de ce texte, présenté par plusieurs députés issus de différents groupes politiques.**

Le Nutri-Score, mis en place en 2017, constitue un dispositif d'information nutritionnelle permettant aux consommateurs d'identifier de manière simple la qualité des produits alimentaires. **À ce jour, son affichage demeure facultatif et repose sur une démarche volontaire des industriels.**

La proposition de loi prévoit de rendre obligatoire cet affichage sur les emballages des produits alimentaires, ainsi que sur les messages publicitaires les concernant, à l'exception de certaines catégories de produits bénéficiant de signes de qualité (AOP, IGP) .

Elle introduit également des mécanismes de contribution financière en cas de non-respect de ces obligations, dont le produit serait affecté à l'assurance maladie.

Cette initiative transpartisane traduit une prise de conscience collective : la prévention doit être au cœur de notre modèle de santé. Elle répond également à une attente forte de nos concitoyens, très majoritairement favorables à la généralisation du Nutri-Score .

Ce texte s'inscrit pleinement dans la ligne que je défends depuis longtemps : mieux informer pour mieux prévenir, et ainsi réduire durablement le poids des maladies chroniques sur notre système de santé.

**Cyrille Isaac-Sibille**